

Décision

Générale

colonial

Décision n° 848 concernant les services d'Etat.

n° 848

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 juillet 1961

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1961

Date du numéro

31 juillet 1961

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdi Ismaïl Waberi, infirmier de 2e classe, 1er échelon du Cadre Territorial du Service de Santé, est déféré devant le Conseil de Discipline pour attitude incorrecte et mauvaise manière habituelle de servir: Le Conseil de Discipline sera composé comme suit : — Président : M. le Ministre de, la Fonction publique ou son représentant ; — Rapporteur : M. Billaut, attaché d'administration centrale, adjoint au Chef du Service des Finances; — Membre: M. Ahmed Farah, infirmier de 1 classe, représentant du Personnel ; — Membre : M. Assowe Ali, infirmier de 1er classe, représentant du Personnel ; — Secrétaire: M. Ratsimandresy, commis des S.A.F. Le Conseil de Discipline se réunira à l'initiative de son Président, dans un délai d'un mois à compter de la date de signature de la présente décision. M. Abdi Ismail Waberi devra répondre aux convocations qui lui seront adressées tant par le Président que par le Rapporteur du Conseil, faute de quoi il sera passé outre. Les questions ci-après désignées seront posées au Conseil de Discipline . 1° Les faits reprochés à M. Abdi Ismaïl Waberi: motivent-ils une sanction disciplinaire ? 2° Dans l'affirmative, laquelle ?